

**APPREHENDER LE PROBLÈME HISTORIQUE DE L'ÉTAT
SOUS L'APPROCHE DE LA CULTURE POLITIQUE
ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION¹**

Martin Pâquet
Collège universitaire Glendon
Université York, Toronto

“Nessuno sa meglio di te, saggio Kublai, che non si deve mai confondere la città col discorso che la descrive. Eppure tra l'una e l'altro c'è un rapporto (...) La menzogna non è nel discorso, è nelle cose”.
Italo Calvino, *Le città invisibili*, pp. 67-68.
“La memoria è ridondante: ripete i segni perché la città cominci a esistere.”
Ibid, p. 27.

Objet d'étude

“Histoire-carrefour”, l'étude de l'État se glisse entre les césures des spécialités. Souventefois on a déploré, à l'instar du moderniste Richard Bonney, que “les zones de l'histoire qui ont été le plus négligées” soient “les zones-frontières”² Dans un

¹ L'auteur aimerait remercier pour leurs commentaires et suggestions Andrée Courtemanche, Yves Frenette, Jean Lévesque.

² Richard J. Bonney, “Guerre, fiscalité et activités d'État en France (1500-1600): quelques remarques préliminaires sur les possibilités de recherche”, dans Jean-Philippe Genêt et Michel Le Mené (dir.). *Genèse de l'État moderne. Prélèvement et redistribution*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1987, p. 193. Blandine Barret-Kriegel établit le même constat dans *L'État et les esclaves. Réflexions pour l'histoire des États*, Paris, Payot, 1989 (1979), pp. 35-37. (Coll.: “Petite Bibliothèque Payot”, P4)

article récent, Jean-Marie Fecteau a renchéri dans le même sens, soulignant la négligence de l'État et du Droit par l'historiographie contemporaine, malgré le renouveau de l'histoire politique.³ Ces constats peuvent être nuancés au regard des travaux des historiens allemands de la vie quotidienne [*alltagsgeschichte*], des médiévistes réunis autour de Jean-Philippe Genêt analysant la genèse de l'État moderne et des chercheurs de l'*Istituto Storico Italo-Germanico* de Trente.⁴ Plus encore, l'historiographie canadienne et québécoise a amorcé récemment une réflexion sur ces notions historiques, tout en soulignant la pluralité des positions de problème.⁵ Problème historique, l'étude de l'État soulève maintes difficultés pour l'historien, par la conception préalable de sa nature et par les méthodes d'analyse à employer. Rebutée par ces difficultés, la recherche traite souvent le problème historique de l'État de

³ Jean-Marie Fecteau, "Le retour du refoulé: l'histoire et le politique", *Bulletin d'histoire politique*, vol. 2 no 3, hiver 1994, p. 8.

⁴ Sur l'*alltagsgeschichte*, lire entre autres Geoff Eley, "Labor History, Social History, *Alltagsgeschichte*: Experience, Culture, and the Politics of the Everyday- a New Direction for German Social History?", *Journal of Modern History*, vol. 61 no 2, June 1989, pp. 297-343; Carola Lipp, "Histoire sociale et *Alltagsgeschichte*", *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 106-107, mars 1995, pp. 53-66; Alf Lüdtke (dir.), *The History of Everyday Life. Reconstructing Historical Experience and Ways of Life*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1995, 318 p. (Coll.: "Princeton Studies in Culture/Power/History").

Sur la genèse de l'État moderne, la liste est longue. Voir Jean-Philippe Genêt et Bernard Vincent (dir.), *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velásquez, 1986, 312 p.; Genêt et Le Mené (dir.), *op.cit.*, 250 p.; C.N.R.S., *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne, XIIIe-XVIIIe siècles*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1988, 354 p.; Jean-Philippe Genêt (dir.), *L'État moderne, genèse. Bilans et prospectives*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1990, 352 p.; Noël Coulet et Jean-Philippe Genêt (dir.), *L'État moderne. Le droit, l'espace et les formes de l'État*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1990, 236 p.; C.N.R.S. et École française de Rome, *Théologie et droit dans la science politique de l'État moderne*, Rome, École française de Rome, 398 p. (Coll. de l'École française de Rome, 147); C.N.R.S., *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historiques et anthropologiques des pratiques et des représentations*, Rome, École française de Rome, 1993, 476 p. (Coll. de l'École française de Rome, 168); Wim Blockmans et Jean-Philippe Genêt (dir.), *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne*, Rome, École française de Rome, 1993, 336 p. (Coll. de l'École française de Rome, 171).

Sur l'*Istituto Storico Italo-Germanico*, voir entre autres Giorgio Chittolini et alii, *Origini dello stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1994, 629 p. (Coll.: "Annali dell'Istituto Storico Italo-Germanico", 39). Nombre d'articles de ce recueil ont été repris dans un numéro spécial du *Journal of Modern History*, vol. 67, Supplément., December 1995, dirigé par Julius Kirshner.

⁵ Pour un bilan historiographique des études canadiennes et québécoises récentes, lire Rainer Baehre, "The State in Canadian History", *Acadensis*, vol. 24 no 1, Autumn 1994, pp. 119-133.

façon simplifiante, en gommant sa complexité. Trop souvent, l'État et le Droit ont été réduits à des formes instrumentales, quantifiables et historicistes. Aussi, cette réflexion historique portera sur les questions de la nature du phénomène étatique, de ses rapports avec la culture politique et des pratiques méthodologiques pouvant appréhender l'État sous une perspective plus globale et plus complexe.

Nature de l'État

1. De prime abord, afin de mieux cerner la nature de l'État, il semble pertinent d'indiquer les prémisses de cette réflexion. Ayant étudié les représentations de l'immigrant au sein de la Société civile et de l'État québécois, les phénomènes sociaux m'apparaissent en premier lieu comme des phénomènes d'altérité, puisqu'ils relèvent de la rencontre et des relations dialogiques entre le *Soi* et l'*Autre*, un *Autre* unique ou multiple. Dans leurs relations sociales, le *Soi* et les *Autres* deviennent des acteurs au double sens du terme, c'est-à-dire des agents d'une activité orientée significativement, mais aussi des individus placés en présence d'autrui, qui se représentent sur la scène du social de façon à donner une expression d'eux-mêmes.⁶ Ici, tel un dialogue à voix multiples, les acteurs détiennent une autonomie plus ou moins large, poursuivent des objectifs, développent des stratégies répondant à la fois à des finalités particulières contextuelles ou sur une plus longue durée. Bref, ils exercent entre eux des relations mouvantes, instables, fondées sur la constitution d'un champ de savoir, immanentes aux autres rapports sociaux, bref des relations toutes marquées par le pouvoir et sa réciproque, la résistance.⁷ Selon Michel Foucault, "le pouvoir, ce n'est pas une institution, et ce n'est pas une structure, ce n'est pas une certaine puissance dont certains seraient dotés: c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée"⁸ La dynamique dialogique et complexe de l'exercice du pouvoir par les acteurs se déroule dans un espace précis de cette scène, l'espace du politique,

⁶ Sur les acteurs comme agents, Max Weber, *Économie et société*, t. 1, *Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995 (1922), pp. 40-42. (Coll.: "Presses-Pocket-Agora", 171). Sur les acteurs se représentant, Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1, *La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973, pp. 11-24.

⁷ Sur la relation entre savoir et pouvoir, Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 32. (Coll.: "Bibliothèque des histoires"). Sur pouvoir et résistance, du même auteur, *Histoire de la sexualité*, t. 1, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1994 (1976), pp. 121-124. (Coll.: "Tel", 248)

⁸ *Ibid*, p. 123.

lieu de détermination de l'avenir collectif et de médiation des divisions du social. Enfin, comme le pouvoir relève de l'action, il est en soi immatériel et porteur de sens. Pour l'analyste, l'exercice du pouvoir laisse des indices de sa présence, des éléments observables qui, convenablement sélectionnés et interprétés, permettent d'accéder à la signification des intentions et des stratégies posées.⁹

2. Aussi, avant d'énoncer une problématique de l'État, l'historien devrait considérer des éléments primordiaux qui se trouvent à la genèse de cette construction humaine,¹⁰ soit la présence d'acteurs politiques, la dynamique dialogique de leurs stratégies face à l'altérité, ainsi qu'une sémiologie de l'exercice du pouvoir. D'emblée, les définitions classiques de la sociologie de l'État identifient parmi le tissu social les regroupements d'agents spécialisés, leurs relations stratégiques avec d'autres acteurs et les sens pris par leurs actions dans l'imaginaire politique. Émile Durkheim circonscrit l'État à "un groupe de fonctionnaires *sui generis*, au sein duquel s'élaborent les représentations et les volitions qui engagent la collectivité", représentations et volitions qui ont comme finalité "la discipline morale".¹¹ Max Weber, lui, conçoit "l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé (...) revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime".¹² Toutefois, cette activité de monopolisation est orientée, donc elle répond à des "représentations de quelque chose qui *doit* être (ou au contraire *ne doit pas*) être".¹³ Tout en insistant sur la concentration étatique de divers types de capital",¹⁴ Pierre

⁹ Sur l'indice, Georges Mounin, *Travaux pratiques de sémiologie générale*, Toronto, GREF, 1994, p. 41. (Coll.: "Theoria", 3)

¹⁰ "L'analyse en termes de pouvoir ne doit pas postuler, comme données initiales, la souveraineté de l'État, la forme de la loi ou l'unité globale d'une domination; celles-ci n'en sont que les formes terminales". Dans Foucault, *La volonté de savoir*, p. 121.

¹¹ Émile Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, P.U.F., 1995 (1950), pp. 86 et 106. (Coll.: "Quadriges", 119)

¹² Max Weber, "Le métier et la vocation d'homme politique", *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 (1919), pp. 100-101. (Coll.: "10/18", 134)

¹³ Weber ajoute que "l'État" moderne consiste pour une part non négligeable en une structure de ce genre -en tant qu'elle est un complexe d'activités d'êtres solidaires- parce que des hommes déterminés orientent leur activité d'après la *représentation* qu'il existe et doit exister sous cette forme, par conséquent que des représentations orientées juridiquement en ce sens *font autorité*". Dans Weber, *Économie et société*, p. 42.

¹⁴ Dans sa typologie du capital de l'État, Bourdieu identifie ceux de force physique, économique sous la forme de la fiscalité, culturel et informationnel, ainsi que symbolique ou

Appréhender le problème historique de l'État

Bourdieu peaufine la définition wébérienne en accolant la dimension symbolique à ce monopole, puisque l'État "s'incarne à la fois dans l'objectivité sous forme de structures et de mécanismes spécifiques et aussi dans la "subjectivité" ou, si l'on veut, dans les cerveaux, sous forme de structures mentales, de schèmes de perception et de pensée".¹⁵

3. À l'égard de la sociologie, l'étude historique de l'État renvoie donc à la nature conceptuelle de son objet. Ici, avant même de poursuivre, il s'avère pertinent de souligner la présence de deux pièges dans lesquels l'historien peut aisément s'engouffrer, ceux de la réification conceptuelle et de la classification. Comme tout discours, l'histoire s'exprime au moyen d'instruments conceptuels, celui de l'État en étant un parmi d'autres. Ce qui n'empêche pas le praticien de ce métier d'éprouver un malaise en usant de concepts et de catégories taxonomiques, sensation née de l'inadéquation et de l'anachronisme de ceux-ci.¹⁶ Ce malaise, les pièges de la réification et de la classification contribuent à l'accentuer.

3.1. Premier piège, celui de la réification conceptuelle. L'historien et le praticien des sciences sociales ont maintes fois tendance à réifier l'exercice du pouvoir et ses acteurs collectifs, c'est-à-dire à transformer pour des fins d'analyse explicative des éléments conceptuels, tels que des processus, des relations ou des représentations, en choses.

3.1.1. L'État n'y fait pas exception, puisqu'il est souvent ramené à un substrat tangible, concret, doté d'une stabilité certaine. Ce substrat a pris diverses formes, dont les notions de structure, d'institution et de personnalité en sont les plus communes. Pour Theda Skocpol, l'État se limite à un ensemble

juridique, ce dernier type étant objectivé et codifié. Lire Pierre Bourdieu, "Esprit d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique", *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris, Seuil, 1994, pp. 107-131. Pour le sociologue, c'est cette "concentration qui, en tant que telle, constitue l'État en détenteur d'une sorte de méta-capital, donnant pouvoir sur les autres espèces de capital et sur leurs détenteurs". *Ibid*, p. 109.

¹⁵ *Ibid*, p. 107.

¹⁶ Sur l'usage problématique des concepts en histoire, Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1971, pp. 157-172 (Coll.: "L'Univers historique"); Philip Abrams, "The Problem of Design: The Formation of States", *Historical Sociology*, Ithaca (New York), Cornell University Press, 1982, p. 189. Sur la classification, Simona Cerutti, "La construction des catégories sociales", *Autrement. Passés recomposés, champs et chantiers de l'histoire*, no 150-151, janvier 1995, pp. 224-234.

d'organisations administratives, policières et militaires, qui sont dirigées et plus ou moins bien coordonnées, par une autorité exécutive. Ces organisations se spécialisent dans l'administration et la coercition.¹⁷ Bien qu'il se défende de considérer l'État comme une chose en soi, Ralph Miliband le délimite à "un certain nombre d'institutions particulières qui, ensemble, constituent sa réalité et agissent les unes sur les autres", parties de ce qu'il appelle un "système d'État".¹⁸ Les théoriciens du droit accordent à l'État une personnalité juridique.¹⁹ Malgré ses mises en garde, Durkheim s'est lui-aussi compromis dans la réification conceptuelle, à un degré moindre il faut bien le dire. Privilégiant les structures au détriment de l'action, le sociologue français en vient à considérer l'État comme "l'organe de la pensée sociale", le "cerveau social".²⁰

3.1.2. Éclairant fortement l'objet d'étude, la réification conceptuelle le fige sous une forme plus ou moins objective. Aveuglé, confondant concept et réalité,²¹ le scientifique simplifie le réel en ne percevant plus sa complexité. Du coup, il renverse la perspective de la focale, déduisant l'ensemble du processus à partir de la résultante, jugée bien concrète et objective, plutôt que des conditions initiales, plus ou moins évidentes à première vue. Dès lors, nombre d'études du phénomène étatique présument, à l'égal du biologiste Jean-Baptiste Lamarck, que la fonction remplie par l'État crée l'organe. Aussi, pour rendre leur schème explicatif plus cohérent, ces études ont propension à imputer à l'organe étatique des attributs évaluables, quantifiables et instrumentaux, comme son degré de pouvoir. De la sorte, elles privilégient les éléments tangibles, à l'instar des instruments de coercition et d'administration, aux intangibles, relevant de l'intention des acteurs, tels que le sens donné à leurs actions et leur croyance en la légitimité. À partir de ces attributs dûment sélectionnés, ces études établissent des catégories d'analyse à la fois pertinentes à la construction théorique et arbitraires, puisque détachées de la réalité

¹⁷ Theda Skocpol, *State and Social Revolution. A Comparative Analysis of France, Russia, and China*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 29.

¹⁸ Ralph Miliband, *L'État dans la société capitaliste*, Paris, Maspéro, 1982, p. 62. (Coll.: "FM/Fondations")

¹⁹ Marc Abélès, *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 85. (Coll.: "Anthropologie au présent")

²⁰ Durkheim, *op.cit.*, pp. 87 et 89. Il nuance néanmoins, ajoutant qu'"il n'est pas exact de dire que l'État incarne la conscience collective. (...) Il n'est que le siège que d'une conscience spéciale, restreinte, mais plus haute, plus claire, ayant d'elle-même un plus vif sentiment". *Ibid*, p. 86.

²¹ Erreur maintes fois dénoncée par Weber. Voir Abélès, *op.cit.*, p. 84.